



## Le SNEC signe l'accord d'Intéressement chez CAF

L'accord d'intéressement collectif 2016-2018 arrivant à son terme, un nouvel accord a été signé le 28 juin pour la période 2019-2021.

Les 4 critères suivants sont reconduits pour 2019-2020-2021 :

- |  |       |
|--|-------|
| • Amélioration de la performance économique globale (40%)          | 520 € |
| • Amélioration de la satisfaction des clients (30%)                | 390 € |
| • Amélioration de la performance administrative et comptable (20%) | 260 € |
| • Développement durable (10%)                                      | 130 € |

### Le SNEC été entendu sur ses principales revendications :

**Critère 1 :** le budget à atteindre est sur le palier 1 (520€)  
et non plus sur la palier 2 (442€)

**Critère 2 :** le SNEC a obtenu une surperformance de 15%, soit 60 euros si le budget est dépassé de 2.5%. Cette somme viendra en compensation d'un autre critère s'il ne devait pas être au maximum.

**Critère 3 :** la grille a été revue et elle est plus attractive.

Le SNEC a été vigilant sur le niveau de réalisation à atteindre pour l'ensemble des critères.

*Le montant maximal théorique de 1300€ reste inchangé pour 2019.*

Le SNEC est signataire de cet accord et continuera à revendiquer l'alignement du montant maximal théorique de cet accord sur ceux des autres formats du Groupe.

*Si pas de signature, pas d'intéressement collectif...*



*Agir Ensemble*

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille

**Site :** [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org) **Mail :** [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) **Tel :** 04-91-33-18-27